Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le
ID : 035-213500556-20260410-2026_046_1-DE

Ville de Chantepie

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

Lequel, dûment convoqué le 1er avril 2026, s'est réuni le 10 avril 2026 à 18h00, sous la présidence de Monsieur Grégoire LE BLOND, Maire

Étaient présents : Vanessa MOINET-TRANVAUX, René ROUSSEL, Anne-Sophie ROSSIGNOL, Isabelle LEBRETON, Martine LEBRUN, Anthony PHILIPPON, Mélinda PELLOTE-HÉRY, Vincent VIVIER, Jocelyne DANSAY, Yann LE GALL, Hanane HAJJI, Louis COUASME Jocelyne LAURENS, Stéphane CHAUVET, Laëtitia CHEMINEL, Mafua Sébastien DE SOUSA MONTEIRO, Jean-Pierre MARTINEZ, Vanessa MENARD MOTTAIS, Guillaume PASQUIER, Christian ROBERT, Catherine GUILLOTIN, Gilles DREUSLIN, Stéphanie GOURIN, Laurent REBUFFIE, Caroline OURION, Gautier DERUETTE, Eve SCHOUMACKER, Victor COUPARD.

Procurations : Madame Sylvie HARDY à Monsieur René ROUSSEL
Monsieur Romain GUILLARD à Madame Anne-Sophie ROSSIGNOL
Madame Emilie LAINE à Madame Vanessa MOINET-TRANVAUX
Monsieur Laurent PLAGNE à Madame Martine LEBRUN

Absents :
Secrétaire de séance : Monsieur Louis COUASME

N° 2026/046 Création et constitution des commissions d'instruction

Monsieur le Maire expose :

Aux termes de l'article L 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :
Le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

Elles sont convoquées par le maire, qui en est le président de droit, dans les huit jours qui suivent leur nomination, ou à plus bref délai sur la demande de la majorité des membres qui les composent. Dans cette première réunion, les commissions désignent un vice-président qui peut les convoquer et les présider si le maire est absent ou empêché.

Dans les communes de plus de 1 000 habitants, la composition des différentes commissions, y compris les commissions d'appel d'offres et les bureaux d'adjudications, doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

Monsieur le Maire est Président des différentes commissions.

Il est proposé de
- créer une commission « Budgets » qui sera ouverte à l'ensemble des conseillers municipaux
- créer deux commissions d'instruction :
  - Commission "Vivre ensemble et énergies locales"
  - Commission "Ressources, pilotage et fabrique de la ville"
- fixer à 18 le nombre de représentants du Conseil municipal, en dehors du Maire qui est Président de droit, pour chacune des deux commissions d'instruction, avec :
  - 14 représentants titulaires pour la liste majoritaire et 3 représentants suppléants

Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le
ID : 035-213500556-20260410-2026_046_1-DE

- 4 représentants titulaires pour la liste minoritaire et 1 représentant suppléant

Concernant les représentants suppléants, il est précisé qu'ils ne sont pas désignés nominativement dans la présente délibération.

Peuvent participer aux commissions, avec voix consultative, des personnalités ou un ou plusieurs agents de la collectivité territoriale conviés par le président de la commission, en raison de leur compétence dans la matière.

Concernant la désignation des membres de l'assemblée délibérante au sein des commissions, l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que « *si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire* ».

Il est donc proposé à la liste minoritaire de former une liste commune. Ce qu'elle accepte. Les noms proposés pour les représentants titulaires sont les suivants :

- Commission « Vivre ensemble et énergies locales »: Anne-Sophie Rossignol, Vanessa Moinet-Tranvaux, René Roussel, Hanane Hajji, Romain Guillard, Martine Lebrun, Mélinda Pellote-Héry, Jocelyne Dansay, Vanessa Menard-Mottais, Emilie Lainé, Laëticia Cheminel, Catherine Guillotin, Jocelyne Laurens, Sylvie Hardy, Stéphanie Gourin, Victor Coupard, Eve Schoumacker, Gilles Dreuslin
- Commission « Ressources, pilotage et fabrique de la ville »: Laurent Plagne, Isabelle Lebreton, Anthony Philippon, Vincent Vivier, Yann Le Gall, Louis Couasme, Stéphane Chauvet, Guillaume Pasquier, Christian Robert, Jean-Pierre Martinez, Laëticia Cheminel, Mafua De Sousa Monteiro, Sylvie Hardy, Emilie Lainé, Laurent Rebuffie, Gautier Deruette, Caroline Ourion, Gilles Dreuslin

Concernant les nominations et désignations, l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales autorise le vote à main levée dès lors que le Conseil municipal se prononce en ce sens, à l'unanimité, et qu'aucune disposition législative ou réglementaire ne s'y oppose.

Il est donc proposé au Conseil municipal de procéder à un vote à main levée pour désigner les membres de cette commission. Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'adopter le vote à main levée.

Le Conseil municipal est invité à :

- **créer** une commission « Budgets » qui sera ouverte à l'ensemble des conseillers municipaux
- **créer** deux commissions d'instruction :
  - Commission "Vivre ensemble et énergies locales"
  - Commission "Ressources, pilotage et fabrique de la ville"
- **fixer** à 18 le nombre de représentants du Conseil municipal, en dehors du Maire qui est Président de droit, pour chacune des deux commissions d'instruction, avec :
  - 14 représentants titulaires pour la liste majoritaire et 3 représentants suppléants
  - 4 représentants titulaires pour la liste minoritaire et 1 représentant suppléant
- **désigner** les représentants titulaires du Conseil municipal au sein des différentes commissions, au vote à main levée, comme suit :
  - Commission « Vivre ensemble et énergies locales » : Anne-Sophie Rossignol, Vanessa Moinet-Tranvaux, René Roussel, Hanane Hajji, Romain Guillard, Martine Lebrun, Mélinda Pellote-Héry, Jocelyne Dansay, Vanessa Menard-Mottais, Emilie Lainé, Laëticia Cheminel, Catherine Guillotin, Jocelyne Laurens, Sylvie Hardy, Stéphanie Gourin, Victor Coupard, Eve Schoumacker, Gilles Dreuslin
  - Commission « Ressources, pilotage et fabrique de la ville »: Laurent Plagne, Isabelle Lebreton, Anthony Philippon, Vincent Vivier, Yann Le Gall, Louis Couasme, Stéphane Chauvet, Guillaume

Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le
ID : 035-213500556-20260410-2026_046_1-DE

Pasquier, Christian Robert, Jean-Pierre Martinez, Laëticia Cheminel, Mafua De Sousa Monteiro, Sylvie Hardy, Emilie Lainé, Laurent Rebuffie, Gautier Deruette, Caroline Ourion, Gilles Dreuslin

ADOPTEE A L'UNANIMITE

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de Séance

Louis COUASME

Le Maire

Mairie de CHANTEPIE
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Grégoire LE BLOND

Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le
ID : 035-213500556-20260410-2026_046_1-DE